



Statut pour regroupement d'assistantes maternelles

Par **mamoute**, le **03/12/2009** à **15:57**

Bonjour,
nous sommes 2 assistantes mat. a mettre en place un projet de regroupement .Pour que la repartition des salaires soit equitable (chacune est payée par ses employeurs donc inégalité des salaires . quel systeme pouvons nous mettre en place pour répartir les salaires, les frais de fonctionnement de la structure , les achats...(créer une asso,ouvrir un compte joint :nous ne savons pas quelle est la solution légale). Nous sommes vraiment dans l'ignorance des lois à ce sujet et nous ne savons pas où trouver toutes ces infos.Nous serions tellement reconnaissantes de recevoir vos conseils et ainsi pouvoir progresser dans notre projet. Merci beaucoup pour l'aide que vous apportée . Francine Lacoste

Par **fabienne034**, le **03/12/2009** à **16:23**

Bonjour,

pour tout savoir sur les contrats d'assistante maternelle,

<http://www.fbls.net/contrattravailmaison.htm>

vous avez des modèles gratuits.

Pour des modèles gratuits pour constituer une association loi 1901:

<http://www.fbfs.net/constitution1901.htm>

attention , vous ne pouvez pas être salariée et être au bureau de l'assos !

Par **mamoute**, le **03/12/2009** à **16:42**

bonjour

merci pour votre réponse et vos liens. Je voulais savoir si il était possible de créer un compte joint où nous pourrions verser nos chèques de salaire et une fois les frais de fonctionnement mis de côté pouvoir partager la somme restante en 2 (quelque soit le salaire réel) Je ne sais pas si j'ai été claire dans cette explication!!! Nous gardons notre statut d'ass mat mais exerçons en dehors de notre domicile. Pour les charges locatives devons nous faire tous les contrats à nos 2 noms ? beaucoup de questions se posent au fur et à mesure de nos avancements . Je vous remercie de votre aide .

Par **kellynounou**, le **11/07/2011** à **18:18**

bonjour a toutes j'ai créée avec 2 copines une mam nous aimerions tout mettre en commun et partager en trois part égales. mais nous ne savons pas si on peut faire passer les chèques des parents par le compte de l'assos ou si il faut ouvrir un compte a nos 3 noms. merci de nous aider.

nous ouvrons en septembre 2011.

merci

kelly

Par **kellynounou**, le **11/07/2011** à **18:23**

bonjour a toutes j'ai créée avec 2 copines une mam nous aimerions tout mettre en commun et partager en trois part égales. mais nous ne savons pas si on peut faire passer les chèques des parents par le compte de l'assos ou si il faut ouvrir un compte a nos 3 noms. merci de nous aider.

nous ouvrons en septembre 2011.

merci

kelly